

Image not found or type unknown



Rupture conventional pendant arret accident de travail

Par **sirene**, le **16/03/2015** à **20:53**

Bonjour

Je suis en arret de travail suite à un accident de travail et de trajet avec accord SS depuis 3 mois avec suites. Mon patron me propose maintenant une rupture conventionnelle Jai besoin de conseils. Est ce que je dois accepter avant la decision d'aptitude du retour au travail et sinon si j'accepte comment calculer les indemnités dues à mon age 57 ans et de retrouver un travail. Il ne veux pas me proposer une autre place dans l'entreprise.

cordialement merci de votre réponse